

ARRETE LE : 29/05/2017
APPROUVE LE : 19/01/2018



agence Est (siège social)

Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 64 05 01

agence Nord

2 rue du Chevalier
5 rue des Mémoires
51008 Reims-Ménard
Tél. : 03 27 97 36 39

agence Ouest

Parc d'activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - BA : 1
51200 La Neuville
Tél. : 03 32 32 99 12

agence Val-de-Saône

Agences d'entreprises du Saumurois
Rue de la Croisade Ditré
49400 Saumur
Tél. : 02 41 51 98 39

Légende

- Identification des continuités douces au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Axe de ruissellement avec périmètre de danger (25 mètres)
- Secteurs faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Espace inconstructible en raison du risque d'effondrement (Source : DDTM de l'Eure)
- Secteur identifié au titre de l'article R151-34 alinéa 2° (secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, dans lesquels les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées)
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Elément identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (bâti et parc)
- Elément identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme (mare, étang ...)
- Elément identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Elément identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme (arbre, bosquet ...)
- Elément identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Construction manquante au cadastre

U : Zone urbaine

1AU : Zone à urbaniser (court terme)

A : Zone agricole

Aca : Secteur agricole dédié à l'activité de carrière

Ap : Secteur agricole protégé

N : Zone naturelle

Ne : Secteur naturel d'équipements

Nj : Secteur naturel de jardin